



KPMG Audit
480, avenue du Prado
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur
l'information financière semestrielle 2010

Période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010
Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.
BP 40 - 13448 Marseille Cantini Cedex
Ce rapport contient 26 pages
Référence : GM-101-126



KPMG Audit
480, avenue du Prado
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.

Siège social : BP 40 - 13448 Marseille Cantini Cedex
Capital social : €. 17.804.375

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010

Période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Marseille, le 30 août 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano
Associé

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

Comptes intermédiaires

Période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010

Sommaire

Bilan

- actif.....	3
- passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Annexe.....	7

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Bilan actif

(en euros)

	<u>30 juin 2010</u>	<u>31 décembre 2009</u>	<u>30 juin 2009</u>
Immobilisations incorporelles nettes (note 2)	299 677	357 609	405 937
Immobilisations corporelles			
- Valeurs brutes (note 3)	189 885 625	189 502 973	189 431 564
- Amortissements (note 3)	<u>(92 962 558)</u>	<u>(89 010 465)</u>	<u>(85 302 533)</u>
- Montants nets	<u>96 923 067</u>	<u>100 492 508</u>	<u>104 129 031</u>
Immobilisations incorporelles & corporelles mises en concession	<u>97 222 744</u>	<u>100 850 117</u>	<u>104 534 968</u>
Stocks nets (note 4)	134 587	145 299	147 019
Créances clients et comptes rattachés nets	352 003	252 222	315 364
Autres créances nettes	274 528	397 466	427 816
Disponibilités (note 5)	6 546 755	10 561 098	7 359 178
Charges à étaler (note 6)	1 059 673	1 148 953	1 242 942
Charges constatées d'avance (note 7)	<u>918 430</u>	<u>1 030 868</u>	<u>1 132 006</u>
Total de l'actif circulant (note 14)	<u>9 285 976</u>	<u>13 535 906</u>	<u>10 624 325</u>
Total de l'actif	<u>106 508 720</u>	<u>114 386 023</u>	<u>115 159 293</u>

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Bilan passif

(en euros)

	<u>30 juin 2010</u>	<u>31 décembre 2009</u>	<u>30 juin 2009</u>
Capital	17 804 375	17 804 375	17 804 375
Primes d'émission et de conversion	10 682 630	10 682 630	10 682 630
Réserve légale	1 780 438	1 780 438	1 780 438
Autres réserves	100 000	100 000	100 000
Report à nouveau	8 240 117	6 816 654	6 816 654
Résultat net	<u>5 442 607</u>	<u>10 179 713</u>	<u>5 022 118</u>
Capitaux propres (note 8)	<u>44 050 167</u>	<u>47 363 810</u>	<u>42 206 215</u>
Provisions pour charges (note 9)	<u>1 068 862</u>	<u>1 002 238</u>	<u>1 198 017</u>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 10)	57 744 576	60 781 488	62 064 630
Avances reçues des clients	712 609	677 380	634 179
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268 806	652 422	370 194
Dettes fiscales et sociales (note 11)	1 904 114	2 874 581	2 203 185
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	96 809	88 481	108 982
Autres dettes (note 12)	548 474	838 745	6 227 708
Produits constatés d'avance (note 13)	<u>114 303</u>	<u>106 878</u>	<u>146 183</u>
Total des dettes (note 14)	<u>61 389 691</u>	<u>66 019 976</u>	<u>71 755 061</u>
Total du passif	<u>106 508 720</u>	<u>114 386 023</u>	<u>115 159 293</u>

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Compte de résultat

(en euros)

	30 juin 2010 (6 mois)	31 décembre 2009 (12 mois)	30 juin 2009 (6 mois)
Recettes de péages	17 039 657	33 360 599	16 470 353
Prestations annexes	220 469	546 868	250 287
Chiffre d'affaires (note 15)	17 260 126	33 907 467	16 720 640
Autres achats et charges externes	(1 430 273)	(3 042 505)	(1 322 089)
Impôts, taxes et versements assimilés	(359 929)	(695 209)	(310 149)
Salaires et traitements	(1 234 736)	(2 518 150)	(1 269 425)
Charges sociales	(597 514)	(1 205 504)	(577 602)
Dotations aux amortissements de caducité	(3 531 328)	(7 047 902)	(3 522 764)
Dotations aux amortissements techniques	(523 825)	(1 097 634)	(564 947)
Dotations aux provisions et reprises, nettes	(40 735)	171 704	(31 164)
Autres produits et charges, nets (note 16)	(84 678)	(149 622)	(75 214)
Charges d'exploitation	(7 803 018)	(15 584 822)	(7 673 354)
Résultat d'exploitation	9 457 108	18 322 646	9 047 286
Produits financiers	12 796	345 347	322 435
Intérêts et charges assimilées	(918 842)	(2 686 087)	(1 556 018)
Résultat financier (note 17)	(906 046)	(2 340 740)	(1 233 583)
Résultat courant avant impôt et participation	8 551 062	15 981 906	7 813 703
Résultat exceptionnel (note 18)	848	(30 938)	(4 944)
Impôt sur les bénéfices (note 19)	(2 924 010)	(5 434 081)	(2 635 465)
Participation des salariés	(185 293)	(337 174)	(151 176)
Résultat net	5 442 607	10 179 713	5 022 118

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Tableau des flux de trésorerie

	(en euros)		
	30 juin 2010	31 décembre	30 juin 2009
	(6 mois)	2009	(6 mois)
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Résultat net	5 442 607	10 179 713	5 022 118
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation			
- Variation des stocks	33 062	32 770	13 432
provisions	564 560	925 930	596 111
- Dotations aux amortissements de caducité	3 531 328	7 047 902	3 522 764
- Charges à étaler	89 281	187 895	93 906
- Plus ou moins-values de cession	(1 022)	8 985	901
Incidences de la variation des intérêts courus non versés	(16 912)	(188 543)	(115 401)
Incidences de la variation des créances et dettes d'exploitation	<u>(1 464 829)</u>	<u>1 777 050</u>	<u>842 764</u>
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	8 178 075	19 971 702	9 976 595
Encaissements sur cessions d'immobilisations	9 600	11 601	151
Paiements sur acquisitions d'immobilisations	<u>(428 030)</u>	<u>(752 764)</u>	<u>(339 758)</u>
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(418 430)	(741 163)	(339 607)
Remboursement des crédits bancaires	(3 020 000)	(10 080 563)	(8 870 563)
Dividendes	<u>(8 756 250)</u>	<u>(8 172 501)</u>	<u>(2 990 526)</u>
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement	<u>(11 776 250)</u>	<u>(18 253 064)</u>	<u>(11 861 089)</u>
Variation de trésorerie	(4 016 605)	977 475	(2 224 101)
Trésorerie à l'ouverture	<u>10 558 818</u>	<u>9 581 343</u>	<u>9 581 343</u>
Trésorerie à la clôture	<u><u>6 542 213</u></u>	<u><u>10 558 818</u></u>	<u><u>7 357 242</u></u>
La trésorerie à la clôture est constituée par les éléments suivants :			
Disponibilités	6 546 755	10 561 098	7 359 178
Concours bancaires courants	<u>(4 542)</u>	<u>(2 280)</u>	<u>(1 936)</u>
Total	<u><u>6 542 213</u></u>	<u><u>10 558 818</u></u>	<u><u>7 357 242</u></u>

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Comptes intermédiaires, période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010

Annexe

Note liminaire

La société a pour activité la concession de la construction et de l'exploitation du tunnel du Prado Carénage à Marseille. Le contrat de concession prendra fin en 2025, soit 32 ans après la mise en service du tunnel qui a eu lieu le 18 septembre 1993.

Aux termes d'un avenant au contrat de concession notifié le 26 août 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a étendu la concession à la réalisation, au financement et à l'exploitation d'un ouvrage souterrain dénommé « tunnel Louis Rège » et à ses accès. Cet ouvrage, inauguré le 4 juin 2007, permet une liaison directe et gratuite entre le tunnel Prado Carénage et l'avenue du Prado.

Note 1. Principes, règles et méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les comptes ont été établis en conformité avec le code de commerce et le règlement CRC 99-03.

La société n'ayant pas de filiale et de participation, elle n'établit pas de comptes consolidés. Dès lors, le règlement européen imposant aux sociétés cotées européennes d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS ne peut s'appliquer à la société.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 5 et 8 ans pour les logiciels d'exploitation commerciale et de 3 ans pour les autres logiciels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction. S'agissant du tunnel, ce coût inclut l'ensemble des frais engagés pendant la phase de construction du tunnel, notamment les frais de conception, de construction et les frais financiers.

Les immobilisations rattachées à la concession se répartissent entre les biens non renouvelables et les biens renouvelables. Cette dernière catégorie regroupe les immobilisations qui devront être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession, renouvelables et non renouvelables, et a pour but de ramener à une valeur nulle les immobilisations concédées puisqu'elles sont appelées à être remises gratuitement au concédant à la fin de la concession en 2025.

L'amortissement de caducité est déterminé de façon linéaire sur la durée résiduelle de la concession. Le montant de l'amortissement de caducité est présenté à l'actif du bilan en déduction de la valeur brute des immobilisations non renouvelables. Les dotations constituent des charges d'exploitation.

L'amortissement technique s'applique aux immobilisations renouvelables. Il est déterminé selon la méthode linéaire sur la base de la valeur d'entrée des biens correspondants et en fonction de leur durée de vie estimée, à savoir :

- Agencements et aménagements des installations générales : 8 à 10 ans
- Equipements intégrés aux installations : 5 ans
- Matériels techniques : 5 ans
- Matériels de transport : 5 ans

Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé

Certains éléments, tels que la chaussée des tunnels ainsi que celle des bretelles d'accès, entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitent des remises en état périodiques. La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé a pour objet de répartir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Cette provision est révisée chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Elle figure au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

La provision est estimée à partir d'éléments historiques récents et selon le calendrier des travaux à venir déterminé par la Direction. Les dépenses afférentes aux différents travaux de remplacement et d'entretien sont actualisées par référence à l'évolution à long terme estimée de l'indice TP09 (taux annuel de 3% retenu au 30 juin 2010, au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2009).

Les dépenses d'entretien et de réparations courantes ou celles présentant un caractère préventif ayant vocation à prévenir les dégradations, pannes ou accidents que pourrait subir un bien immobilisé, sont considérées comme des charges de la période.

Stocks

Les stocks sont composés essentiellement des badges de télépéage acquis de façon antérieure au 1^{er} janvier 2005 et des jetons de paiement. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition déterminé selon leur coût moyen pondéré. Les badges de télépéage acquis à compter du 1^{er} janvier 2005 sont immobilisés et amortis sur une durée de 5 ans.

Charges à étaler

Les coûts directement liés à la mise en place des emprunts souscrits en 2003, dans le cadre du refinancement de la dette à long terme, sont comptabilisés en tant que frais financiers accessoires aux nouveaux emprunts et sont étalés sur la durée des emprunts de manière actuarielle.

Engagements sociaux

(i) Indemnités de départ à la retraite

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un accord d'entreprise. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges", pour un montant net de la juste valeur des actifs liés à ce régime (versements effectués auprès d'un fonds d'assurance externe pour assurer la couverture de ces engagements).

(ii) Médailles du travail

Les médailles du travail sont attribuées aux salariés ayant successivement 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans d'ancienneté. La société prend en charge le paiement de la médaille et le versement d'une gratification sous condition que le salarié ait une ancienneté supérieure à 15 ans au sein de la société, à la date d'attribution de la médaille du travail. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts

La société procède à des opérations de swaps d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou reçues du fait des contrats de swap sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture.

Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires est évaluée en appliquant le taux effectif d'impôt au résultat avant impôt et participation des salariés de la période. Ce taux effectif d'impôt correspond au rapport entre la charge d'impôt sur les bénéfices estimée pour l'exercice en cours et le résultat avant impôt et participation des salariés prévisionnel de l'exercice en cours. La société n'enregistre pas les impôts différés. Les passifs d'impôts différés seraient principalement issus des charges à étaler et de l'inclusion dans le coût du tunnel des intérêts d'emprunt supportés en phase de construction. Les actifs d'impôts différés auraient pour origine certaines provisions considérées temporairement comme non déductibles au plan fiscal.

Participation légale des salariés aux bénéfices de l'entreprise

La charge de participation des salariés enregistrée dans les comptes intermédiaires correspond à la moitié de la charge annuelle prévisionnelle de l'exercice en cours.

Engagements pris en matière de droit individuel à la formation (DIF)

Au regard du droit individuel à la formation, le volume d'heures de formation qui n'a pas donné lieu à une demande des salariés au 30 juin 2010 représente 6.234 heures (6.029 au 31 décembre 2009).

Note 2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels d'exploitation commerciale. Elles ont varié comme suit au cours du semestre :

	31 décembre 2009	Augmentations	Diminutions	30 juin 2010
Valeurs brutes	1 858 973	5 780	-	1 864 753
Amortissements	(1 501 364)	(63 712)	-	(1 565 076)
Montants nets	357 609	(57 932)	-	299 677

Note 3. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles a évolué comme suit au cours du semestre :

	31 décembre 2009	Acquisitions	Cessions	30 juin 2010
Immobilisations non renouvelables	176 732 814	-	-	176 732 814
Immobilisations renouvelables	12 577 886	494 566	(47 926)	13 024 526
Immobilisations en cours	192 273	(63 988)	-	128 285
Total	189 502 973	430 578	(47 926)	189 885 625

Les amortissements (amortissements de caducité et amortissements techniques) des immobilisations corporelles ont enregistré les variations suivantes au cours du semestre :

	31 décembre 2009	Dotations	Reprises	30 juin 2010
Amortissements de caducité	80 508 002	3 531 328	-	84 039 330
Amortissements techniques	8 502 463	460 113	(39 348)	8 923 228
Total	89 010 465	3 991 441	(39 348)	92 962 558

Note 4. Stocks

	30 juin 2010	31 décembre 2009	30 juin 2009
Valeurs brutes	232 394	265 456	284 794
Dépréciations	(97 807)	(120 157)	(137 775)
Valeurs nettes	<u>134 587</u>	<u>145 299</u>	<u>147 019</u>

Les dépréciations ont pour objet l'étalement du coût des badges de télépéage, acquis de façon antérieure au 1^{er} janvier 2005, sur leur durée de vie estimée (5 ans).

Note 5. Disponibilités*Analyse par nature*

	30 juin 2010	31 décembre 2009	30 juin 2009
Comptes courants bancaires actifs	6 488 726	10 456 157	7 226 631
Caisses	58 029	104 941	132 547
Total	<u>6 546 755</u>	<u>10 561 098</u>	<u>7 359 178</u>

La société a l'obligation de maintenir en comptes courants un montant au moins égal à la moitié du montant total en intérêts et principal du service annuel de sa dette bancaire.

Note 6. Charges à étaler

Les charges à étaler sont exclusivement composées des coûts de mise en place des emprunts reçus au cours de l'exercice 2003.

Analyse de la variation des charges à étaler

	30 juin 2010	31 décembre 2009	30 juin 2009
Montant net à l'ouverture	1 148 953	1 336 848	1 336 848
Reprises en résultat	(89 280)	(187 895)	(93 906)
Montant net à la clôture	<u>1 059 673</u>	<u>1 148 953</u>	<u>1 242 942</u>

Échéances de comptabilisation en charges

	<u>Charges à rapporter aux résultats futurs</u>
2ème semestre 2010	88 349
2011	163 195
2012	144 791
2013	129 468
2014	121 976
2015	112 776
Au-delà	<u>299 118</u>
Total	<u><u>1 059 673</u></u>

Note 7. Charges constatées d'avance*Analyse par nature*

	<u>30 juin 2010</u>	<u>31 décembre 2009</u>	<u>30 juin 2009</u>
Commissions versées au garant de la dette bancaire (cf. note 10)	655 021	715 360	814 360
Primes sur contrat de swap	107 454	118 193	129 110
Primes sur contrats d'assurance	41 740	135 650	53 635
Autres	<u>114 215</u>	<u>61 665</u>	<u>134 901</u>
Total	<u><u>918 430</u></u>	<u><u>1 030 868</u></u>	<u><u>1 132 006</u></u>

Échéances de comptabilisation en charges

	Commissions versées au garant de la dette bancaire	Primes sur contrats de swap	Primes sur contrats d'assurance	Autres	Total
2ème semestre 2010	57 961	10 917	41 740	109 454	220 072
2011	105 811	21 656	-	4 761	132 228
2012	92 823	21 716	-	-	114 539
2013	80 995	21 656	-	-	102 651
2014	75 310	21 656	-	-	96 966
2015	68 923	9 853	-	-	78 776
Au-delà	<u>173 198</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>173 198</u>
Total	<u><u>655 021</u></u>	<u><u>107 454</u></u>	<u><u>41 740</u></u>	<u><u>114 215</u></u>	<u><u>918 430</u></u>

Note 8. Capitaux propres

La variation des capitaux propres a été la suivante :

	Capital	Primes d'émission	Réserve légal	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
31 décembre 2008	<u>17 804 375</u>	<u>10 682 630</u>	<u>1 686 839</u>	<u>100 000</u>	<u>5 402 394</u>	<u>9 680 360</u>	<u>45 356 598</u>
Affectation du résultat 2008	-	-	93 599	-	1 414 260	(9 680 360)	(8 172 501)
Résultat 31 décembre 2009	-	-	-	-	-	10 179 713	10 179 713
31 décembre 2009	<u>17 804 375</u>	<u>10 682 630</u>	<u>1 780 438</u>	<u>100 000</u>	<u>6 816 654</u>	<u>10 179 713</u>	<u>47 363 810</u>
Affectation du résultat 2009	-	-	-	-	1 423 463	(10 179 713)	(8 756 250)
Résultat 30 juin 2010	-	-	-	-	-	5 442 607	5 442 607
30 juin 2010	<u>17 804 375</u>	<u>10 682 630</u>	<u>1 780 438</u>	<u>100 000</u>	<u>8 240 117</u>	<u>5 442 607</u>	<u>44 050 167</u>

Au 30 juin 2010, le capital social est composé de 5.837.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,05 euros (identique au 31 décembre 2009). Il est entièrement libéré.

Les dividendes distribués au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2009 se sont élevés à 1,50 euros par action (1,40 euros par action au titre du résultat de l'exercice 2008), soit un montant total de 8.756.250 euros (8.172.501 euros versés au cours de l'exercice 2009).

Note 9. Provisions pour charges et passifs éventuels

Nature et variation des provisions pour charges

La nature et la variation des provisions pour charges qui sont inscrites au passif du bilan en application des principes décrits en note 1, se présentent comme suit :

	31 décembre 2009	Dotations	Reprises		30 juin 2010
			Utilisées	Non Utilisées	
Provision pour engagements sociaux	115 057	11 333	-	-	126 390
Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé	<u>887 181</u>	<u>55 291</u>	-	-	<u>942 472</u>
Total	<u>1 002 238</u>	<u>66 624</u>	-	-	<u>1 068 862</u>

Analyse de la provision pour engagements sociaux

La provision pour engagements sociaux s'analyse comme suit :

	<u>30 juin 2010</u>	<u>31 décembre 2009</u>	<u>30 juin 2009</u>
Dette actuarielle relative aux indemnités de départ à la retraite	325 922	312 827	286 225
Juste valeur des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	<u>(240 666)</u>	<u>(237 068)</u>	<u>(183 035)</u>
Dette actuarielle nette relative aux indemnités de départ en retraite	85 256	75 759	103 190
Dette actuarielle au titre des médailles du travail	<u>41 134</u>	<u>39 298</u>	<u>42 736</u>
Total provision pour engagements sociaux	<u><u>126 390</u></u>	<u><u>115 057</u></u>	<u><u>145 926</u></u>

Le montant net de la dette actuarielle a évolué comme suit au cours de la période :

	<u>30 juin 2010</u>	<u>31 décembre 2009</u>	<u>30 juin 2009</u>
Dette actuarielle nette à l'ouverture	115 057	142 392	142 392
Charge / produit estimé(e) au cours de l'exercice	14 931	29 860	6 156
Versement effectué à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement	-	(50 000)	-
Rémunération des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	<u>(3 598)</u>	<u>(7 195)</u>	<u>(2 622)</u>
Dette actuarielle nette à la clôture	<u><u>126 390</u></u>	<u><u>115 057</u></u>	<u><u>145 926</u></u>

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle au 30 juin 2010 est un taux moyen de 4% (taux identique au 31 décembre 2009) et le taux de progression des salaires retenu est de 2% (taux identique au 31 décembre 2009). Cette dette actuelle est estimée sur une hypothèse d'un âge de départ à la retraite à 65 ans (hypothèse identique au 31 décembre 2009) à l'initiative du salarié. L'évaluation tient également compte de la mortalité avant l'âge de départ à la retraite (utilisation des tables de mortalité TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes) et de la probabilité que le salarié quitte l'entreprise avant la date de son départ à la retraite. De plus, la société applique un taux de charges sociales de 50% au calcul du montant de la dette actuarielle. La dette actuarielle relative aux médailles du travail est, quant à elle, déterminée sans charges sociales dans la mesure où elle respecte les conditions de non assujettissement.

Les versements effectués à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement de la société vis-à-vis de ses salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite, tout comme les remboursements obtenus au titre des prestations servies, sont enregistrés en résultat au sein des rubriques « salaires et traitements » et « charges sociales ».

Analyse de la provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé

La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé s'analyse comme suit par nature de dépenses :

	30 juin 2010	31 décembre 2009	30 juin 2009
Coûts liés à la chaussée	942 472	887 181	951 420
Autres (signalisation, peinture...)	-	-	100 671
Total	<u>942 472</u>	<u>887 181</u>	<u>1 052 091</u>

Aucune dépense se rapportant à cette provision n'est survenue au cours du semestre (dépenses d'un montant total de 139.630 euros au cours de l'exercice 2009 dont 139.630 euros au titre du second semestre 2009 et aucune dépense au titre du premier semestre 2009).

Passifs éventuels

Un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés des exercices 2007 et 2008 et sur la TVA des exercices 2007 à 2009 est en cours. Aucune source de redressement significatif n'ayant été mise en évidence à la date d'arrêté des comptes semestriels de la société, aucune provision pour litige fiscal n'a été enregistrée au 30 juin 2010.

Note 10. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Analyse par nature

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'analysent comme suit :

	30 juin 2010	31 décembre 2009	30 juin 2009
Emprunts liés à la convention de crédit	57 705 000	60 725 000	61 935 000
Intérêts courus sur emprunts	39 576	56 488	129 630
Total	<u>57 744 576</u>	<u>60 781 488</u>	<u>62 064 630</u>

Échéances de remboursement

Les échéances de remboursement au 30 juin 2010 sont les suivantes :

	<u>Total</u>
2ème semestre 2010	3 020 000
2011	6 405 000
2012	6 770 000
2013	5 410 000
2014	5 490 000
2015	5 310 000
Au-delà	<u>25 300 000</u>
Total	<u><u>57 705 000</u></u>

Intérêts

L'emprunt souscrit auprès d'un pool bancaire supporte un taux variable fonction de l'Euribor 6 mois majoré de 0,65%, non compris la commission de 0,35% versée au garant de la dette (voir ci-dessous).

La convention de crédit prévoit que 85% de l'en-cours de dette contractée à taux variable doit faire l'objet d'une couverture de taux pour limiter les risques engendrés par la variabilité du taux. A cet effet, la société dispose au 30 juin 2010 des instruments suivants :

- un swap d'un montant notionnel amortissable de 20.000.000 euros au 30 juin 2010 (20.000.000 euros au 31 décembre 2009), mis en place en 2005 et venant à échéance en juin 2015, permettant à la société de payer le taux Euribor 4 ans compris dans un tunnel de taux allant de 2,65% à 5,70%, en contrepartie du taux variable Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à -1.220.410 euros au 30 juin 2010 (-1.150.015 euros au 31 décembre 2009) ;
- un swap d'un montant notionnel amortissable de 26.550.000 euros au 30 juin 2010 (27.120.000 euros au 31 décembre 2009), mis en place en juin 2009 et venant à échéance en juin 2015, permettant à la société de payer le taux Euribor 6 mois compris dans un tunnel de taux allant de 1,35% à 4,45%, en contrepartie du taux Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à -123.855 euros au 30 juin 2010 (95.233 euros au 31 décembre 2009).

Clause de déchéance du terme

Selon la convention de crédit conclue le 16 juin 2003, les événements suivants constituent des cas d'exigibilité anticipée de la dette : non-paiement, violations d'obligations, déclaration inexacte, manquement croisé, insolvabilité, cessation ou changement ou suspension d'activité, procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, nomination d'administrateurs provisoires ou de conciliateurs ou de mandataires liquidateurs, existence de mesures conservatoires ou d'exécution prises par des créanciers, illégalité, procédure d'alerte, contentieux constituant un changement significatif défavorable, perte de la concession, perte des documents de sûreté, résiliation et violation d'une loi applicable.

Sûretés consenties

En vertu des conventions relatives aux sûretés, la société s'engage à consentir à Natixis en qualité d'agent intercréancier et agent de crédit, à la Banque Européenne d'Investissements en qualité d'agent de crédit, et à CIFGE en qualité de garant, les sûretés suivantes :

- le nantissement de tous les droits, titres et intérêts, présents ou futurs, certains ou éventuels relatifs aux comptes bancaires de la société et figurant à l'actif du bilan de la société pour un montant total de 6.546.755 euros au 30 juin 2010 (10.561.098 euros au 31 décembre 2009) ;
- le nantissement du compte d'instruments financiers et des instruments financiers dont la société est titulaire, ainsi que tous les fruits et produits qui y sont attachés ;
- la cession de la créance de la société à l'égard de la ville de Marseille correspondant à l'indemnité de rachat qui serait versée par le concédant conformément à l'article 63 du cahier des charges de la concession en cas de rachat de la concession avant son terme (voir note 20).

Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière

La société verse à un organisme de garantie financière, CIFGE, une commission égale à 0,35% de l'en-cours de crédit destinée à garantir le service de la dette bancaire. Cette commission a été versée à hauteur de 60% de son montant total au cours du premier semestre 2003. Le solde de 40% est versé selon un échéancier parallèle à celui des remboursements d'emprunt. La commission est prise en charge en résultat financier en tant que complément aux intérêts versés sur la dette bancaire.

La partie de la commission versée par avance figure en charges constatées d'avance à l'actif et est reprise en résultat au cours de la période concernée par la garantie. Celle-ci prendra fin en 2020, date du dernier remboursement de la dette bancaire.

Note 11. Dettes fiscales et sociales

	30 juin 2010	31 décembre 2009	30 juin 2009
Impôt sur les bénéfices	206 965	938 718	387 784
Participation des salariés	204 781	337 174	151 208
Dettes vis-à-vis des organismes sociaux	387 633	449 126	389 519
Taxe sur la Valeur Ajoutée	773 244	712 493	753 626
Autres	331 491	437 070	521 048
Total	1 904 114	2 874 581	2 203 185

La dette d'impôts sur les bénéfices au 30 juin 2010 correspond au montant de la dette inscrite au passif du bilan de la société en contrepartie de la charge d'impôt du semestre (soit 2.924.010 euros) nette des acomptes d'impôt versés à l'administration fiscale au cours du semestre pour un montant total de 2.717.045 euros.

Note 12. Autres dettes

	30 juin 2010	31 décembre 2009	30 juin 2009
Comptes courants d'actionnaires	-	-	5 192 668
Concours bancaires courants	4 542	2 280	1 936
Dépôts et cautionnements	222 259	230 750	237 882
Autres	321 673	605 715	795 222
Total	<u>548 474</u>	<u>838 745</u>	<u>6 227 708</u>

Les comptes-courants d'actionnaires représentaient la dette relative au paiement différé des dividendes à verser aux deux principaux actionnaires, au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2008. Les dépôts et cautionnements représentent les montants versés par les clients lors de la souscription des abonnements TIS et la remise des badges correspondants ; ils sont remboursés à l'occasion de la résiliation de ces abonnements ou constatés en produit en cas de perte du badge.

Note 13. Produits constatés d'avance*Analyse par nature*

	30 juin 2010	31 décembre 2009	30 juin 2009
Indemnités reçues pour l'exploitation de réseaux de télécommunications	80 840	92 528	112 959
Contrats de publicité	33 463	14 350	33 224
Total	<u>114 303</u>	<u>106 878</u>	<u>146 183</u>

Les indemnités reçues pour l'exploitation des réseaux de télécommunications ont été perçues lors de la mise en place des conventions d'exploitation, elles sont comptabilisées dans les prestations annexes incluses dans le chiffre d'affaires, au fur et à mesure de l'écoulement du temps jusqu'au terme des contrats.

Échéances de comptabilisation en produits

	Produits à rapporter aux résultats futurs
2ème semestre 2010	43 107
2011	25 420
2012	23 376
2013	22 400
Total	<u>114 303</u>

Note 14. Échéances des créances d'exploitation et des dettes d'exploitation

Les créances clients et les autres créances d'exploitation ont des échéances à moins d'un an. Les dettes d'exploitation ont des échéances à moins d'un an.

Note 15. Chiffre d'affaires

Les recettes péages enregistrées en chiffre d'affaires correspondent aux montants des péages hors taxes perçus sur le tunnel principal concédé.

Les recettes péages du premier semestre 2010 correspondent au passage de 8.067.614 véhicules (7.810.221 véhicules pour le premier semestre 2009) au tarif moyen de 2,525 euros toutes taxes comprises (2,52 euros toutes taxes comprises pour le premier semestre 2009). Le tarif de base du passage hors remises s'élève à 2,60 euros toutes taxes comprises depuis le 1^{er} juillet 2008.

Prestations annexes

Le chiffre d'affaires des activités annexes recouvre principalement :

- des refacturations de coûts à la Société Prado Sud, société concessionnaire du futur tunnel qui reliera l'actuel tunnel Prado Carénage au rond point de l'avenue du Prado ;
- les loyers reçus pour l'exploitation de réseaux de télécommunications.

Note 16. Autres produits et charges, nets

	<u>Premier semestre 2010</u>	<u>Premier semestre 2009</u>
Charges :		
- coûts des réparations sur dégâts causés par des tiers	(18 498)	(45 718)
- comptabilisation en pertes de créances clients	(20 822)	(12 135)
- redevances vis-à-vis de la Communauté Urbaine	(76 279)	(73 281)
- divers	(891)	(1 831)
Produits :		
- indemnités d'assurance reçues	29 835	55 570
- divers	1 977	2 181
Produits (charges) nets	<u>(84 678)</u>	<u>(75 214)</u>

Les dépenses de réparations engagées par la société suite à des sinistres pris en charge par les compagnies d'assurance sont présentées au sein du poste "autres charges". Cette présentation permet de mettre en regard les dépenses externes supportées par la société suite à la survenance de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes reçues.

Note 17. Résultat financier

	<u>Premier semestre 2010</u>	<u>Premier semestre 2009</u>
Charges d'intérêts sur emprunts	(488 408)	(1 333 385)
Produits (charges) d'intérêts des instruments de couverture nets	(260 417)	226 764
Charges financières liées au refinancement des emprunts mis en place en 2003 et rapportées en résultat (cf. note 6)	(33 425)	(32 370)
Commissions versées au garant de la dette bancaire et frais liés	(136 532)	(116 766)
Produits issus des placements de la trésorerie	10 086	44 184
Autres produits (charges) financiers	2 650	(22 010)
Résultat financier	<u>(906 046)</u>	<u>(1 233 583)</u>

Note 18. Résultat exceptionnel

	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
Prix de cession des immobilisations cédées	9 600	150
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou sorties de l'actif	(8 578)	(1 054)
Autres produits (charges) exceptionnels	<u>(174)</u>	<u>(4 040)</u>
Résultat exceptionnel	<u><u>848</u></u>	<u><u>(4 944)</u></u>

Le résultat exceptionnel est principalement composé de produits de cession d'immobilisations cédées ainsi que de leur valeur nette comptable correspondante.

Note 19. Impôts sur les bénéfices

Le taux effectif d'impôt, tel que défini en note 1 et ayant servi à la détermination de la charge d'impôt enregistrée dans les comptes intermédiaires au 30 juin 2010, s'élève à 34,95% (34,80% au 31 décembre 2009 et 34,41% au 30 juin 2009), à comparer à un taux d'impôt en vigueur de 34,43% pour le premier semestre 2010 (identique pour le premier semestre 2009).

Note 20. Engagements financiers

En dehors des engagements relatifs aux instruments de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts décrits en note 10, les engagements financiers de la société sont les suivants :

- (a) La société a consenti une caution à la ville de Marseille au titre de l'exploitation pour un montant de 152.449 euros.
- (b) Le concédant a la faculté à compter de 2015 et moyennant un préavis d'un an de racheter la concession. En cas de rachat, le concessionnaire aura droit à une indemnité pour manque à gagner égale à la moyenne des produits nets réalisés pendant les sept dernières années précédant la date de rachat déduction faite des deux années les moins favorables au concessionnaire, multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration normale de la concession.

Note 21. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes des dirigeants de la société ont représenté 98.048 euros au cours du premier semestre 2010 (101.370 euros au cours du premier semestre 2009).

Note 22. Ventilation de l'effectif

Statuts	Effectif moyen	
	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009
Cadres	7	7
Agents de maîtrise	31	31
Employés	27	29
Total	65	67

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2010

La reprise du trafic automobile constatée sur la dernière partie de l'année 2009 s'est confirmée au cours du semestre. Le nombre de véhicules sur les 6 premiers mois de l'année 2010 atteint 8.067.614 véhicules (7.810.221 véhicules pour le premier semestre 2009). Le trafic retrouve ainsi le niveau de l'année 2007 qui avait été l'année record depuis la mise en service du tunnel. Il est à noter que, le 15 juin 2010, la quasi fermeture du tunnel du fait d'une journée de grève des employés de la communauté urbaine a entraîné un blocage de la ville et la perte d'environ 40.000 passages pour SMTPC.

Le chiffre d'affaires s'établit à 17,26 M€, en augmentation de 3,23% par rapport au 1^{er} semestre 2009, le tarif de péage étant inchangé depuis le 1^{er} juillet 2008.

(M€ HT)	1 ^{er} SEM 2010	1 ^{er} SEM 2009	Variation
Chiffre d'affaires	17,26	16,72	+3.23%
Dont Recettes de péage	17,04	16,47	+3.46%
Dont Prestations annexes	0,22	0,25	-11.90%

FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Poursuite du désendettement.

Après les années 2008 et 2009 avec de fortes échéances de remboursement des crédits, l'endettement de la société s'élevait à 57,71 M€ au 30 juin 2010.

Pour les années à venir les échéances annuelles porteront sur des montants de l'ordre de 6 M€.

De ce fait mais aussi du fait de la faiblesse des taux d'intérêts, le résultat financier s'améliore sensiblement passant de -1,23 M€ à -0,91 M€ entre le 1^{er} semestre 2009 et le 1^{er} semestre 2010.

Dégradation de la notation du garant

La dégradation de la notation du garant du crédit bancaire CIFGE entraîne un surcôt de 77 K€ au titre du 1^{er} semestre 2010, conformément aux dispositions de la convention de crédit. Toutefois une partie de ce surcôt s'impute sur la commission

du garant et la charge nette complémentaire inscrite dans les comptes semestriels est ainsi de 37 K€.

Amélioration du résultat net

Le résultat net s'établit à 5.442.607 € en hausse de 8.4% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

Prestations assurées pour le compte de la Société Prado Sud

Un nouveau contrat de prestations assurées pour le compte de la Société Prado Sud, se substituant au contrat initial datant de 2008, a été conclu au cours du semestre pour une durée de 5 ans avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Le montant des facturations enregistrées à ce titre en prestations annexes dans la rubrique « chiffre d'affaires » du compte de résultat du semestre s'élève à 137 K€.

Tunnel Prado Sud

Après la réalisation des déviations de réseaux, la société concessionnaire a lancé les travaux de construction du tunnel à la fin du mois de juin 2010.

LES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le trafic

L'augmentation du trafic se poursuit sur les mois de juillet et août 2010. Toutefois le démarrage des travaux du tunnel Prado Sud à proximité de l'échangeur sud pourrait avoir des conséquences négatives pour l'accès aux quartiers sud de la ville.

La dégradation de la notation du garant du crédit bancaire.

La notation financière du garant du crédit bancaire CIFGE a été dégradée par les agences. SMTPC fait ses meilleurs efforts pour limiter les conséquences de cette dégradation sur le cout du crédit.

Contrôle fiscal en cours.

La société fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal qui doit se terminer au cours du second semestre. A ce stade, la société n'a connaissance d'aucun redressement potentiel significatif.

LES PERSPECTIVES

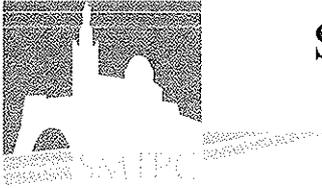
Conformément au contrat de concession qui indexe le tarif de péage sur l'inflation, le tarif de péage est passé à 2,6 € le 1^{er} juillet 2008. Du fait de la faiblesse de l'inflation il n'y aura pas de changement de tarif en 2010.

Les taux d'intérêts fixés pour le second semestre 2010 induiront une diminution des charges financières et donc une amélioration du résultat financier.

La mise en service du tunnel de la Joliette construit par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole devrait intervenir au début de l'année 2011. Le rétablissement de conditions normales de trafic dans le sens nord-sud aura des conséquences positives pour l'ensemble de l'itinéraire.

De nombreux projets retardés par la crise économique semblent sur le point de démarrer en particulier dans le cadre de l'opération d'aménagement Euroméditerranée. De plus, Marseille a été désignée capitale européenne de la culture en 2013 et le conseil municipal de Marseille a décidé un développement urbain important autour du Stade Vélodrome rénové pour 2014.

C'est pourquoi la société reste confiante sur ses perspectives à moyen terme.



Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

3, Avenue Arthur SCOTT – BP 60040 – 13448 MARSEILLE Cedex 06

Standard

☎ 04 91 80 88 80

☎ 04 91 80 88 81

Service commercial

☎ 04 91 80 88 88

☎ 04 91 80 88 90

Marseille, le 27 août 2010

Attestation du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

G.SABY
Président du Conseil
D'Administration

Internet : www.tunnelprado.com - e-mail : smtpc@tunnelprado.com

S.A. au Capital de 17.804 375 euros – 3, avenue Arthur SCOTT – 13010 MARSEILLE

R.C.S. Marseille B 334 173 879 – N° Siret : 334 173 879 00050 – Code NAF 5221Z

FR 71334173879